

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieu des séances, ce **6 mars 2023**, à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois
Siège #2 - Camil Samson
Siège #4 - Marie-Eve Marcotte-Bussières
Siège #5 - Isabelle Laroche
Siège #6 - Matthieu Giroux

Est absent à cette séance :

Siège #3 - André Samson

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Turcotte.
Madame Caroline Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

1 personne est présente.

2023-03-048

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 février 2023

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Comptes du mois de février 2023 à payer

4.2 - Autorisation de paiement dans le cadre du programme d'aide à la mise aux normes des installations septiques

4.3 - Embauche d'une ressource au service de garde

4.4 - Autorisation d'appels de candidatures pour le terrain de jeux

4.5 - Lettre d'intérêt à collaborer au projet Coeurs Villageois de la MRC de Lotbinière

4.6 - Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités

4.7 - Demande de report de la date de fin du projet du parc familial de la rue des Érables

4.8 - Demande de cession de terrain

4.9 - Autorisation d'inscription au Rendez-vous national du développement local de la FQM

4.10 - Autorisation d'inscription à la conférence Neige

4.11 - Inscription à la tournée de zones de l'ADMQ

4.12 - Sauvegarde infonuagique

4.13 - Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

4.14 - Défi Santé Plessisville

4.15 - Souper-spectacle au profit du groupe d'entraide de fibromyalgie de Lotbinière

4.16 - Demande d'aide financière pour déjeuner des bénévoles

5 - RAPPORT DES COMITÉS

5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

6 - TRAVAUX PUBLICS

6.1 - Confirmation de contrat à Nvira pour la rue Bizier

6.2 - Achat d'un niveau laser

7 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7.1 - Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 22 février 2023

7.2 - Dérogation mineure - 747, 1er Rang

7.3 - Dérogation mineure - 742, rue des Érables

7.4 - Dérogation mineure - 518, rue de la Station

7.5 - Contribution milieux humides

8 - AFFAIRES NOUVELLES

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-03-049

3.1 - Séance ordinaire du 6 février 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2023-03-050 4.1 - Comptes du mois de février 2023 à payer

Il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, conseillère, que les dépenses du mois de février 2023, au montant total de 190 546.15\$ soient acceptées et payées, telles qu'elles apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil:

Comptes à payer Février 2023

Fournisseurs	Description	Montant
Comptes déjà payés et incompressibles		
Prélèvements		
PA426 VISA Desjardins	Frais de poste, réfrigérateur mairie, essence, adobe, etc.	2 428.55 \$
PA427 Hydro Québec	Électricité salle municipale et éclairage des rues	841.26 \$
PA428 Hydro Québec	Électricité garage municipal et caserne, égouts, pancarte à l'entrée du village, loisirs, gazebo, mairie	3 235.20 \$
PA429 Pagenet	Téléavertisseurs pompiers et 1er répondants	85.94 \$
PA430 Purolator	Frais de poste	23.09 \$
PA431 Télus	Téléphone égouts et prolongement réseau rue des Érables	8 754.55 \$
PA432 Vidéotron	Internet station de pompage	45.94 \$
PA433 Vidéotron	Téléphone et internet mairie, loisirs, garage et caserne	467.46 \$

Chèques			
4252	Petite Caisse	Repas employés, crème, carte, timbres	205.80 \$
4282	MRC de Lotbinière	Quotes-parts mars 2023: Administration générales: 6 492.44\$ Développement: 3 985.13\$ Évaluation: 1 946.96\$ Enfouissement: 4 371.80\$	16 796.33 \$
4308	Service de vidanges en commun	Quotes-parts vidanges en commun mars 2023	4 295.00 \$
4309	Service de récupération en commun	Quotes-parts récupération en commun mars 2023	3 629.00 \$
4310	Service de compost en commun	Quotes-parts compost en commun mars 2023	1 395.00 \$
Comptes à payer - février 2023			
Chèques			
4253	Agence Well	Stratégie de communication projet centre multifonctionnel	2 483.46 \$
4254	Alternateurs Lemay & fils	Réparation urgence alternateur camion 634	287.38 \$
4255	Art Graphique	Enveloppes 2 fenêtres	205.72 \$
4256	AGSICQ	Cotisation directeur incendie	339.18 \$
4257	Atelier Genytech	Inspection inter 1994 et pièces pour Volvo	224.59 \$
4258	Bureau véritas	Analyse d'eau	463.59 \$
4259	Buropro	Fournitures de bureau	84.26 \$
4260	Canadien national	Entretien passage à niveau février 2023	653.00 \$
4261	COMBEQ	Congrès 2023 directeur urbanisme	735.84 \$
4262	Conciergerie Rive-Sud	Grand ménage chalet des loisirs	689.85 \$
4263	Marie-Lyne Croteau	Réunion CCU 22 février 2023	50.00 \$
4264	Dépanneur P. Bédard	Essence	276.34 \$
4265	Distribution Manseau	Eau loisirs et mairie	48.00 \$
4266	Électrique Expert SG inc.	Fillage local MDJ	229.32 \$
4267	Eurofins environex	Analyse des eaux usées	244.90 \$
4268	Ferme Matto-Val	Fraises service de garde	45.00 \$
4269	FQM assurances	Assurance municipalité ajustement sur prime	1 371.22 \$
4270	François Dussault architecte	Dossier réalisation agrandissement garage municipal et esquisse et dossier préliminaires centre multifonctionnel	2 236.27 \$
4271	Frédérique Bédard	Disque dur + étui mairie	116.05 \$
4272	Garage Laquerre	Construction boîte aux lettres mobile	43.69 \$
4273	Isabelle Laroche	Achats loisirs	130.62 \$
4274	Larochelle équipement	Défecteur inter 2020	450.13 \$
4275	Laurie Bérubé	Matériel SDG + remboursement cellulaire janvier et février	277.75 \$
4276	LCR pompe & traitement d'eau	Lampe traitement eaux usées salle municipale	443.70 \$
4277	Libertevision	Réparation écran numérique	280.83 \$
4278	Linde Canada	Location bouteilles	84.18 \$
4279	Macpek	Pièces Volvo	403.39 \$
4280	Métal Pless	Couteau gratte déneigement inter 2020	6 070.68 \$
4281	Morency, société d'avocats	Services juridiques	1 799.87 \$
4283	Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly	Entraide incendie 5 et 17 février 2023	990.00 \$
4284	Normand Champagne	Essence et matériel loisirs	133.19 \$
4285	Nvira	Essaie garage municipal et ingénierie et rapport construction rue des Érables	5 729.49 \$
4286	Ouellet portes & fenêtres	Poignée porte caserne	65.54 \$

4287	Paré centre du camion	Pièces Volvo	138.33 \$
4288	PG Solutions	Formation mégagest	750.79 \$
4289	Philippe Gosselin	Diesel caserne et voirie	6 365.57 \$
4290	Pièces d'auto Plessis	Butane garage	15.47 \$
4291	Pièces d'auto Carquest	Réparation urgence alternateur camion 634, pièces garage, inter 2020 et caravan	228.36 \$
4292	Placide Martineau	Articles entretien ménager	17.24 \$
4293	Plomberie 1750	Remplacement chauffe-eau garage municipal	1 573.18 \$
4294	Receveur général du Canada	Licence radiocommunication téléavertisseurs pompiers et 1er répondants	471.00 \$
4295	Recyc.Lav	Collecte gros rebuts janvier et février 2023	678.36 \$
4296	Roulement Techno	Pièces inter 2020	404.71 \$
4297	SG Construction	Agrandissement garage municipal 3e paiement	30 143.00 \$
4298	Shellex	Plan directeur station d'épuration	11 934.40 \$
4299	Solange Croteau	Entretien ménager salle municipale et loisirs février 2023	580.00 \$
4300	Supérieur propane	Propane centre des loisirs et salle municipale	1 794.36 \$
4301	Télécommunication Stéphane St-Hilaire	Modification paramètres téléphonie et combiné et fils	222.96 \$
4302	Toshiba	Frais de copies	269.28 \$
4303	Trappeurs experts	Trappage de castors	436.91 \$
4304	WSP Canada	Réfection ponceau route Trépanier, drainage eaux pluviales rue Bizier	7 358.41 \$
4305	Atelier Genytech	Pièces Volvo	166.28 \$
4306	Canadien national	Entretien passage à niveau mars 2023	653.00 \$
4307	Clément Laroche	Remplacement boîte aux lettres	41.71 \$
4311	Service de transport adapté et collectif	Quotes-parts transport adapté 2023	2 644.70 \$
4312	Alexandre Thomassin	Pièces Volvo	436.65 \$
4313	Les services Thomassin	Temps réparation Volvo	330.56 \$
		Total des dépenses incompressibles et déjà payées:	42 203.12 \$
		Total des dépenses du mois courant:	95 342.26 \$
		Total des salaires bruts du mois de fév. 2023:	38 240.38 \$
		Total cotisations de l'employeur et DAS fév. 2023:	14 760.39 \$
		Grand total des dépenses du mois de février 2023:	190 546.15 \$

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 190 546.15\$ et les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

Caroline Fortin
Directrice générale et greffière-trésorière

2023-03-051 4.2 - Autorisation de paiement dans le cadre du programme d'aide à la mise aux normes des installations septiques

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des demandes dans le cadre du Programme d'aide pour

la mise aux normes des installations septiques et que les demandes sont conformes à la réglementation;

ATTENDU QU'un montant global de 500 000\$ est mis à la disposition dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE certaines des demandes ont maintenant rempli les conditions alors que d'autres sont toujours en attente.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'autoriser la directrice générale à verser le montant admissible au Programme d'aide pour la mise aux normes des installations septiques tel qu'il a été demandé pour les propriétés qui ont rempli les exigences à ce jour, soit:

Payer à Produc-Sol inc.	Montant
0743 63 1333	12 934.69\$

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-052 4.3 - Embauche d'une ressource au service de garde

ATTENDU QU'il est souhaitable de procéder à l'embauche d'une personne au service de garde afin de faire du remplacement lors d'absence ou de vacances des employées actuelles.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'autoriser l'embauche de madame Élodie Demers au poste de remplaçante au service de garde selon les conditions actuellement en vigueur pour ce poste.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-053 4.4 - Autorisation d'appels de candidatures pour le terrain de jeux

ATTENDU QUE la municipalité souhaite procéder à l'embauche de 3 animateurs et d'un coordonnateur pour le terrain de jeux 2023.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'autoriser la directrice générale à procéder aux appels de candidatures.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-054 4.5 - Lettre d'intérêt à collaborer au projet Coeurs Villageois de la MRC de Lotbinière

ATTENDU QU'une demande d'aide financière pour le projet Coeurs Villageois a été déposée par la MRC de Lotbinière dans le cadre de la mesure de soutien Destination durable et action concertée;

ATTENDU QU'une annonce d'aide financière maximale de 86 028 \$ est octroyée à la MRC de Lotbinière conjointement par le Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025 du ministère du Tourisme et le Plan pour une économie verte 2030 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QUE des conditions doivent être respectées avant la conclusion de l'entente et qu'afin d'optimiser les chances de succès du projet il faut, entre autres, transmettre des lettres d'engagement qui précisent l'implication des parties prenantes au projet.

Il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, que :

La municipalité de Val-Alain s'engage à collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet collaboratif et concerté présenté par la MRC de Lotbinière et à prendre part au comité consultatif du projet.

L'implication de la municipalité de Val-Alain prendra la forme suivante : implication dans le comité consultatif des parties prenantes du projet et dans le comité local de pilotage.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-055 4.6 - Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain souhaite renouveler son adhésion à la FCM pour l'année 2023-2024.

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'autoriser la directrice générale à procéder à l'adhésion moyennant la somme de 348.24 \$ plus les taxes applicables.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-056 4.7 - Demande de report de la date de fin du projet du parc familial de la rue des Érables

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une contribution financière dans le cadre du programme Fonds canadien de revitalisation des communautés afin de procéder à la création d'un parc familial dans le développement de la rue des Érables;

ATTENDU QUE les délais de livraison des modules de jeux ont retardé l'installation de certains d'entre eux ainsi que les travaux d'aménagement finaux;

ATTENDU QUE le gel du sol et l'arrivée de la saison hivernale nous ont contraints à reporter la date de fin du projet.

Pour ces motifs,

il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, conseillère, d'autoriser Caroline Fortin, directrice générale à présenter une demande de modification et à signer tous les documents requis à cette fin afin de :

- 1) reporter la date limite de fin de projet (#4000601310) au 31 décembre 2023;
- 2) reporter le solde non versé de la contribution (11 800\$) à l'année financière 2023-24.

VOTE: Adopté à l'unanimité par les conseillers présents.

2023-03-057 4.8 - Demande de cession de terrain

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande des propriétaires du lot de terrain numéro 6 499 053 afin de céder celui-ci;

ATTENDU QUE les conseillers ont reçu copie de ladite demande;

ATTENDU QUE ce lot a été vendu à ses propriétaires actuels par la municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QUE tel que stipulé au point 8 des modalités de la promesse d'achat, l'acquéreur ne peut céder son droit de construire à quiconque sans l'acceptation de la municipalité.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, de permettre aux propriétaires du lot numéro 6 499 053 de céder celui-ci aux conditions suivantes :

Que les clauses spéciales ainsi que les mentions relatives à l'application des avant-contrats, incluses au contrat notarié entre les propriétaires actuels et la municipalité de Val-Alain, suivent dans le prochain contrat entre ceux-ci et le futur acquéreur;

Que les délais de constructions du contrat original soient respectés.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-058 4.9 - Autorisation d'inscription au Rendez-vous national du développement local de la FQM

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'autoriser la directrice générale à inscrire la conseillère Marie-Ève Marcotte-Bussières au Rendez-vous national du développement local organisé par la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 300,00 \$ plus taxes et d'autoriser le remboursement de ses dépenses.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-059 4.10 - Autorisation d'inscription à la conférence Neige

ATTENDU QUE l'association des travaux publics du Québec organise le 18 avril prochain, la Conférence-Neige permettant aux gestionnaires liés aux opérations de déneigement de s'informer et d'échanger sur les enjeux liés à la gestion de la neige et des précipitations hivernales, notamment en ce qui à trait aux règlements et lois encadrant ces pratiques;

ATTENDU QUE la municipalité trouve important de continuer à offrir de la formation à ses employés.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'autoriser le responsable des travaux publics à s'inscrire à la Conférence-Neige au montant de 265 \$ plus les taxes applicables et qu'il est également autorisé à se faire rembourser ses dépenses.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-060 4.11 - Inscription à la tournée de zones de l'ADMQ

ATTENDU QUE l'association des directeurs municipaux du Québec tiendra, le 19 avril prochain, une journée de formation dans le cadre de sa tournée de zones 2023, composée de séances de formation et de conférences pertinentes.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'autoriser la directrice générale à procéder à son inscription à cette activité moyennant la somme de 385.00 \$ et de rembourser ses frais de déplacement.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-061 4.12 - Sauvegarde infonuagique

ATTENDU QUE la municipalité souhaite, dans un souci d'efficacité dans la protection des données informatiques, se doter d'un système de sauvegarde infonuagique.

Il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'autoriser la directrice générale à signer l'offre de services de PG Solutions pour l'installation et la configuration de la sauvegarde infonuagique pour un montant de 314.00 \$ plus les taxes applicables ainsi que le prix récurrent (annuel) du programme CESA pour un montant de 900.00 \$.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-062 4.13 - Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

Considérant que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré·es;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

En conséquence, il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, que le conseil municipal de Val-Alain proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré·es.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-063

4.14 - Défi Santé Plessisville

ATTENDU QUE le jeudi 18 mai 2023 se tiendra la 10^e édition du Défi Santé Plessisville dont la mission est de faire la promotion de la santé, de développer de saines habitudes de vie et de bouger en famille;

ATTENDU QUE tous les profits de l'évènement de course à pied sont partagés entre les écoles de la région de l'Érable dont notre école ViVaLo fait partie;

ATTENDU QUE l'année dernière, c'est 7 850\$ qui fut redonné à la collectivité afin de permettre l'achat d'équipement sportif ou de soutenir financièrement des activités sportives.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, de contribuer à l'évènement pour un montant de 300 \$.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-064

4.15 - Souper-spectacle au profit du groupe d'entraide de fibromyalgie de Lotbinière

ATTENDU QUE le 13 mai se tiendra une levée de fonds sous forme de souper-spectacle au Saint-Emond de Val-Alain;

ATTENDU QUE les bénéfices amassés seront versés au groupe d'entraide de fibromyalgie de Lotbinière.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'autoriser le maire à s'inscrire à cette activité au montant de 75\$.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-065

4.16 - Demande d'aide financière pour déjeuner des bénévoles

ATTENDU QUE la municipalité souhaite organiser une activité de reconnaissance afin de remercier les bénévoles oeuvrant dans la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite organiser de nouveau le brunch des bénévoles;

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter des demandes d'aide pouvant se traduire par une aide financière ou le paiement de publicité diffusée le jour de l'évènement.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, de présenter des demandes auprès des nos députés Jacques Gourde et Isabelle Lecours ainsi qu'à la Caisse Desjardins de l'Érable, afin d'assurer le succès de cette activité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5 - RAPPORT DES COMITÉS

2023-03-066

5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

Bibliothèque : Collecte de livres auprès des citoyens afin d'organiser une vente de livres d'occasion et utiliser les profits pour offrir un plus vaste choix de nouveaux livres à la bibliothèque.

Maison de la Famille : Dû à des circonstances exceptionnelles, annulation des ateliers Cuisi-mots . Trois ateliers de cuisine parents-enfants 6-12 ans étaient offerts en mars 2023.

Conseil d'établissement de l'école ViVaLo : L'école primaire est à la recherche d'un nouveau service de traiteur pour offrir les repas du midi aux élèves.

CPE l'Envol : Inviter les parents à inscrire leurs enfants sur la liste 0-5 ans de la garderie de Laurier-Station via le bulletin municipal.

Loisirs : Une demande de commandite a été présentée à Desjardins pour le festival Mordus de la Pêche Mordus de la balle de juin.

Pompiers : Lors de la pratique des pompiers du mois dernier, les points suivants ont été abordés : communications, matières dangereuses et intervention sur la voie ferrée du CN.

6 - TRAVAUX PUBLICS

2023-03-067

6.1 - Confirmation de contrat à Nvira pour la rue Bizier

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité pour du développement résidentiel pour accueillir des nouvelles familles sur son territoire en ouvrant de nouvelles rues publiques;

CONSIDÉRANT que l'éventuelle rue Bizier, lotie sur le lot 5 993 176 du cadastre du Québec, est conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière ainsi que dans le plan de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a dû être donné à la firme NVIRA pour réaliser une caractérisation des sols préalable à l'implantation de cette rue;

ATTENDU la facture no 6144-1 de NVIRA pour les travaux préparatoires réalisés pour un montant de 3 500 \$ plus les taxes applicables.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller,

DE CONFIRMER le contrat réalisé par NVIRA pour le travail mentionné à la facture no 6144-1;

DE DEMANDER à la greffière-trésorière de payer cette facture à partir du fonds général de la Municipalité et du surplus accumulé.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-068

6.2 - Achat d'un niveau laser

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit poursuivre ses activités de développement résidentiel et procède régulièrement à divers travaux justifiant l'utilisation d'un niveau laser.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat d'un niveau laser au montant de 1 952,76 \$ plus les taxes applicables.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2023-03-069

7.1 - Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 22 février 2023

Il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller,

QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 22 février 2023.

Voir le Livre des délibérations du comité consultatif d'urbanisme.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-070

7.2 - Dérogation mineure - 747, 1er Rang

ATTENDU QUE le lot 6 351 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière est situé dans la zone AD-3 du plan de zonage du Règlement de zonage 204-2021 de la municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU' une demande de permis de construction a été déposée à la municipalité et que les travaux mentionnés ne respectent pas la réglementation et qu'en conséquence, le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE l'enseigne doit être implantée sur le même terrain dont l'usage auquel elle se réfère;

ATTENDU QUE l'implantation de l'enseigne doit être à moins de 3 mètres de la ligne avant pour les terrains en dehors du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE le demandeur désire annoncer son commerce convenablement ;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite une visibilité maximale de l'enseigne pour sa nombreuse clientèle :

ATTENDU QUE le demandeur est au fait que des dommages à son enseigne sont possibles par le service de déneigement;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne pas une disposition de la réglementation municipale relative à l'usage ou à la densité d'occupation;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE refuser cette demande de dérogation mineure aurait pour conséquence de nuire à la visibilité de l'enseigne auprès de la nombreuse clientèle du commerce.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure telle que présentée à condition qu'un libellé soit inscrit sur le permis de construction de l'enseigne mentionnant que la municipalité ne sera aucunement responsable en cas de dommage ou autre de l'enseigne par le service des travaux publics.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'accepter la présente demande de dérogation mineure et de permettre de conserver l'emplacement actuel de l'enseigne, à condition qu'un libellé soit inscrit sur le permis de construction de l'enseigne mentionnant que la municipalité ne sera aucunement responsable :

1. en cas de dommage ou autre de l'enseigne par le service des travaux publics
2. de tout incident ou autre se rapportant à la localisation de l'enseigne dans l'emprise de la municipalité

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-071 7.3 - Dérogation mineure - 742, rue des Érables

ATTENDU QUE le lot 5 993 714 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière est situé dans la zone H-2 du plan de zonage du Règlement de zonage 204-2021 de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU' une demande de permis de construction a été déposée à la municipalité et que les travaux mentionnés ne respectent pas la réglementation et qu'en conséquence, le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le demandeur désire construire un garage détaché d'une superficie de 1 073 p²;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 204-2021 en son article 44 stipule que la superficie au sol du garage détaché sur un terrain de 11 546 p² est de 700 p².;

ATTENDU QUE le bâtiment sera complémentaire à l'usage de la nouvelle résidence;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne pas une disposition de la réglementation municipale relative à l'usage ou à la densité d'occupation;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE refuser cette demande de dérogation mineure empêchera le demandeur d'avoir l'espace nécessaire pour faire le rangement d'articles divers et les voitures;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure telle que soumise.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'accepter la présente demande de dérogation mineure telle que soumise et d'autoriser la construction d'un garage détaché d'une superficie de 1 073 p²;

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-072 7.4 - Dérogation mineure - 518, rue de la Station

ATTENDU QUE le lot 5 993 847 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière est situé dans la zone H-9 du plan de zonage du Règlement de zonage 204-2021 de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU' une demande de permis de construction a été déposée à la municipalité et que les travaux mentionnés ne respectent pas la réglementation et qu'en conséquence, le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le demandeur désire construire un garage détaché d'une superficie de 840 p² et d'une hauteur de 19.6 pieds;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 204-2021 en son article 44 stipule que la superficie au

sol du garage détaché sur un terrain de 19 961 p² est de 700 p²;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 204-2021 en son article 44 stipule que la hauteur est de 25 pieds sans toutefois dépasser la hauteur du bâtiment principal. La hauteur du bâtiment principal est de 13 pieds;

ATTENDU QUE le bâtiment sera complémentaire à l'usage de la nouvelle résidence;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne pas une disposition de la réglementation municipale relative à l'usage ou à la densité d'occupation;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE refuser cette demande de dérogation mineure empêchera le demandeur d'avoir l'espace nécessaire pour faire le rangement d'articles divers, les voitures et de faire le remplacement d'une remise devenue vétuste;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure telle que soumise.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'accepter la présente demande de dérogation mineure telle que soumise et d'autoriser la construction d'un garage détaché d'une superficie de 840 p² et d'une hauteur de 19.6 pieds;

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-073

7.5 - Contribution milieux humides

ATTENDU QUE la municipalité possède des terrains situés sur la rue des Érables;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite notamment faire un nouveau développement domiciliaire sur ces terrains;

ATTENDU QUE la municipalité a jugé opportun, avant de lancer le projet, de faire effectuer une étude concernant la caractérisation des sols concernant les milieux humides;

ATTENDU QUE suite aux résultats obtenus et afin de l'autoriser à remblayer les milieux humides présents dans le secteur, qui représente une très faible superficie du secteur visé, la municipalité a mandaté la firme retenue pour l'étude afin qu'elle poursuive son mandat concernant la phase de demande d'autorisation au ministère en vertu de l'article 22;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse de la demande d'autorisation soumise le 21 avril 2022, pour le projet « Projet Immobilier - Rue des Érables - Impacts sur des milieux humides - Val-Alain », le MELCCC a transmis à la municipalité une lettre d'avis de contribution financière à titre de compensation dont les membres du conseil municipal ont obtenu copie;

ATTENDU QUE les options de la municipalité sont les suivantes :

1. compensation de 44 920.62 \$ pour le Milieu 1 d'une superficie de 1437 m² partie du milieu humide identifié MH02
2. compensation de 32 291, 58 \$ pour le Milieu 2 d'une superficie de 1033 m² partie du milieu humide identifié MH03
3. exécution de travaux visant la restauration ou la création de milieux humides ou hydriques dont le plan proposé devra être transmis au Ministère qui, suite à son analyse, avisera la municipalité de l'acceptabilité des travaux proposés et du montant résiduel de contribution financière à verser, le cas échéant.

Pour ces motifs,

il est proposé par, Matthieu Giroux, conseiller, que la municipalité opte pour la compensation de 44 920.62 \$ pour le Milieu 1 d'une superficie de 1437 m² partie du milieu humide identifié MH02

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8 - AFFAIRES NOUVELLES

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2023-03-074 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20h20.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

Daniel Turcotte
Maire

Caroline Fortin
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Turcotte
Maire